

7 août 1974

Opération Sahel et Ethiopie 1974: plans d'intervention

Département politique. Proposition du 1er août 1974 (annexe)

Département de justice et police. Co-rapport du 6 août 1974
(adhésion)

Département militaire. Co-rapport du 2 août 1974 (adhésion)

Département des finances et des douanes. Co-rapport du 6 août 1974
(adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

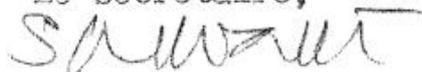
1. Le dispositif prévu par le délégué et le plan général de départ pour une intervention dans le Bassin du Lac Tchad et la région de Gewani en Ethiopie sont approuvés.
2. Le délégué est autorisé à passer à l'action et à prendre toutes mesures utiles pour l'engagement du corps selon les plans généraux prévus.
3. Cette décision pourra, si des motifs graves l'exigent, annuler la décision avant le début de l'action, soit jusqu'à la fin d'août 1974, les premiers éléments du corps devant être mis en place dès le début de septembre déjà, en vue de son engagement complet dès le début d'octobre.

Extrait du procès-verbal (sans annexe à la proposition):

-- EPD	10	pour	exécution
-- EDI	3	pour	connaissance
-- JPD	3	"	"
-- EMD	5	"	"
-- FZD	9	"	"
-- EVD	3	"	"
-- VED	5	"	"
-- BFK	2	"	"
-- FinDel	2	"	"

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,



o.285.Sahel. - CJ/ss
o.285.Ethiopie

Berne, le 1^{er} août 1974

Distribuée

URGENT

A u C o n s e i l f é d é r a l

Opération Sahel et Ethiopie 1974:
plans d'intervention

En vertu de la décision de principe du Conseil fédéral du 8 mai 1974 le délégué a poursuivi les préparatifs et la planification d'une intervention du corps de volontaires au Sahel et en Ethiopie. La phase préparatoire touchant à sa fin, le Département politique soumet à présent au Conseil fédéral le rapport ci-joint et lui propose de décider le passage à l'action.

Les reconnaissances nécessaires à l'élaboration d'un dispositif ont été effectuées en Ethiopie, au Niger et au Tchad, tandis que les contacts avec les ambassades, organisations et agences de l'ONU étaient poursuivis. Les projets qui ont été mis au point s'inspirent des principes définis antérieurement, soit: intégration, coordination, continuité et participation des populations locales.

I. Opération Sahel

De par leur isolement et l'acuité des besoins, le Tchad et le Niger offrent le terrain adéquat pour une intervention, tout en réservant les conditions optimales d'une mise à l'épreuve du corps de volontaires. Le corps serait engagé dans le Bassin du Lac Tchad, par des actions se situant au Niger, secteur de Diffa, au Tchad, province du Kanem, et dans une moindre mesure au Caméroun, dans le Serbewell et au nord du Nigéria.

=/=

Conception générale

Le choix des projets permet la mise en oeuvre des cinq éléments et sont volontairement diversifiés pour assurer la souplesse maximale du dispositif.

T â c h e s

Il est prévu pour l'élément sanitaire un programme de médecine curative et de thérapie nutritionnelle exécuté à l'aide d'équipes mobiles.

L'élément technique et génie civil entreprendra la construction de trois entrepôts destinés à recevoir les stocks de sécurité propres à faire face aux périodes de disette. Il devra en outre aménager les aéroports de Diffa au Niger et de Mao au Tchad, de manière à les rendre utilisables par les avions de moyen tonnage et à permettre ainsi l'acheminement de secours par voie aérienne. Il détachera encore deux équipes mobiles pour entreprendre la remise en état de dispensaires et d'hôpitaux de brousse. Il effectuera enfin l'étude technique de la mise en état de la route Maiduguri - N'Djaména, voie principale d'accès terrestre au Tchad, à l'intention de la Banque mondiale qui envisage le financement de cet ouvrage.

L'élément transmissions établira un réseau pour assurer la liaison entre la direction des opérations et les équipes dispersées sur le terrain, et entreprendra pour le compte de la Commission du Bassin du Lac Tchad l'étude technique d'une liaison permanente entre Maiduguri et Diffa.

L'élément transports, outre les besoins prévus pour le fonctionnement du corps, assurera le transport par route de ravitaillement et de secours en direction des centres de distribution; de plus dix camions réformés effectueront des transports de vivres pour le

compte de la FAO avant d'être remis au Gouvernement tchadien.

Quant à l'élément ravitaillement, il apportera au corps le soutien logistique nécessaire et assurera l'exécution d'un programme nutritionnel et le ravitaillement du personnel local engagé sur place.

L'administration sera réduite au maximum mais un contrôleur financier suivra continuellement les dépenses engagées afin de les maintenir strictement dans le cadre budgétaire.

II. Projet Ethiopie

Alors que la situation s'est améliorée dans la plupart des provinces affectées par la sécheresse, les populations nomades des déserts ont été négligées et leur situation reste très précaire.

Une action a été planifiée à Gewani, point de passage et de rencontre situé dans le désert des Afars, en bordure de la nouvelle route Awash - Assabe, et dépourvu de toute aide médicale dans un périmètre de 300 km. Ce projet étant élaboré en collaboration avec les équipes médicales suisses du Duke of Harrar Hospital d'Addis Abeba, une continuité se trouve ainsi assurée pour plus de deux ans au profit des minorités les plus dépourvues et abandonnées.

T â c h e s

Une équipe de techniciens de la construction aura pour tâche de remettre en état et de compléter le centre médical vétuste et insuffisant situé à Gewani. Il s'agira d'améliorer et d'agrandir les bâtiments hospitaliers existants, de remettre en état des installations d'adduction d'eau, de remplacer un groupe électrogène et d'installer un bac sur la rivière Awash infestée de crocodiles. Ce projet limité représente du point de vue financier et des effectifs le dixième des moyens prévus pour l'opération Sahel.

=/=

III. Projet ligne Dakar - Bamako

A la demande de la FAO, une équipe de six spécialistes des chemins de fer a été engagée pour une période de trois mois avec pour mission de réorganiser les transports ferroviaires entre Dakar et Bamako et en améliorer la capacité. Cette voie d'accès est de la plus haute importance, puisque c'est par elle que parviennent le ravitaillement et les secours vers le Mali et le Niger.

IV. Vue d'ensemble du projet

Compte tenu de l'opération ravitaillement exécutée en Haute Volta et au Mali par le corps en 1973, dans le cadre de la lutte contre la sécheresse, la présence de la Suisse sera ainsi assurée dans toute l'étendue de la région sinistrée du Sahel allant de la côte Atlantique à l'Ethiopie, à l'exception de la Mauritanie et du Soudan, où des actions ne sont pas indiquées.

Vu ce qui précède, le Département politique a l'honneur de

p r o p o s e r :

1. Le dispositif prévu par le délégué et le plan général de départ pour une intervention dans le Bassin du Lac Tchad et la région de Gewani en Ethiopie sont approuvés.
2. Le délégué est autorisé à passer à l'action et à prendre toutes mesures utiles pour l'engagement du corps selon les plans généraux prévus.
3. Le Conseil fédéral pourra, si des motifs graves l'exigent, annu-

- 5 -

ler la décision avant le début de l'action, soit jusqu'à la fin d'août 1974, les premiers éléments du corps devant être mis en place dès le début de septembre déjà, en vue de son engagement complet dès le début d'octobre.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Graber

Annexe:

Rapport intermédiaire

Pour rapport joint à:

- Département de justice et police
- Département militaire
- Département des finances et des douanes

Extrait du procès-verbal à: (tous les Départements)

- Département politique, en 10 exemplaires
- Département de l'intérieur, en 2 exemplaires
- Département de justice et police, en 3 exemplaires
- Département militaire, en 5 exemplaires
- Département des finances et des douanes, en 2 exemplaires
- Département de l'économie publique, en 2 exemplaires
- Département des transports et communications et de l'énergie, en 2 exemplaires